

**Swissair Schweizerische Luftverkehr AG en  
liquidation concordataire**

**Circulaire n° 21**

**[www.liquidator-swissair.ch](http://www.liquidator-swissair.ch)**

**Hotline Swissair Schweizerische Luftverkehr AG  
en liquidation concordataire**

**Deutsch: +41-43-222-38-30**

**Français: +41-43-222-38-40**

**English: +41-43-222-38-50**

**Traduction non officielle  
de l'original allemand**

Avocat  
Conseillers Fiscaux  
Notaires

Wenger Plattner  
Seestrasse 39 | Case Postale  
CH-8700 Kusnacht-Zurich

T +41 43 222 38 00  
F +41 43 222 38 01  
www.wenger-plattner.ch

**Karl Wüthrich**, lic. iur.  
Avocat | Attorney at Law  
swissair@wenger-plattner.ch  
Inscrit au registre des avocats

Aux créanciers de  
Swissair Schweizerische Luftverkehr AG  
en liquidation concordataire

Küsnacht, mars 2015  
X4884334.docx/WuK/SoC

## **Swissair Schweizerische Luftverkehr AG en liquidation concordataire; Circulaire n° 21**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer, ci-après, de l'état actuel de la liquidation concordataire de Swissair Schweizerische Luftverkehr AG ("Swissair") ainsi que de la suite de la procédure prévue au cours des prochains mois.

### **I. RAPPORT D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2014**

Le 27 février 2015, le liquidateur a présenté au juge concordataire du Tribunal de district de Bülach son 12<sup>e</sup> rapport d'activité pour l'année 2014 après l'avoir soumis à l'approbation de la commission des créanciers. Le rapport d'activité peut être consulté par les créanciers jusqu'au 8 avril 2015 dans les bureaux du liquidateur, chez Wenger Plattner, Seestrasse 39, Goldbach-Center, 8700 Küsnacht. Les créanciers sont priés de bien vouloir annoncer leur visite à l'avance à Christian Rysler, téléphone +41 43 222 38 00.

Les explications ci-après constituent un résumé de ce rapport d'activité.

## II. PRESENTATION GENERALE DU DEROULEMENT DE LA LIQUIDATION

### 1. ACTIVITES DU LIQUIDATEUR

Au cours de l'année 2014, le liquidateur et son suppléant se sont concentrés sur les travaux relatifs à la procédure d'action en responsabilité à l'encontre des anciens organes de Swissair (cf. ch. V.2.1. ci-après) ainsi que sur l'apurement du décompte entre la Confédération suisse et Swissair relatif aux prêts des 5 et 25 octobre 2001 d'un montant de CHF 1,15 milliard (cf. ch. V.1.2. ci-après). Enfin, divers actifs ont pu être réalisés (cf. ch. IV. ci-après).

### 2. ACTIVITES DE LA COMMISSION DES CREANCIERS

La commission des créanciers a tenu une seule séance au cours de l'année 2014. Au cours de cette réunion, elle a examiné les diverses demandes du liquidateur et de son suppléant et pris les résolutions y relatives. La commission des créanciers a en outre statué au sujet d'une proposition du liquidateur par voie de circulaire.

## III. ETAT DES ACTIFS DE SWISSAIR AU 31 DECEMBRE 2014

### 1. REMARQUE PRELIMINAIRE

Vous trouverez en annexe l'état de liquidation de Swissair au 31 décembre 2014 ([annexe 1](#)). Cet état recense les actifs de Swissair au 31 décembre 2014, en l'état actuel de nos connaissances.

### 2. ACTIFS

Actifs non encore réalisés: Il s'agit pour l'essentiel toujours d'avoirs bancaires bloqués à l'étranger, de créances sur des débiteurs résultant des activités aériennes, de créances sur d'anciennes sociétés du groupe Swissair, d'une participation détenue par Swissair (Swissair Training Center SA en liquidation) et de biens immobiliers à l'étranger, pour autant que ceux-ci soient la propriété de Swissair. Par ailleurs, les actions engagées en matière de prétention en responsabilité (cf. ch. V.2.1.) et d'autres prétentions éventuelles en responsabilité sont présentées également pour mémoire.

### 3. DETTES DE LA MASSE

Créanciers concordataires: Le poste créanciers concordataires présenté au 31 décembre 2014 concerne des frais occasionnés lors de la liquidation concordataire.

Provision pour décomptes en suspens: En raison du décompte en suspens du prêt de la Confédération (cf. ch. V.1.2. ci-après), des provisions de CHF 350 millions figurent encore dans l'état de liquidation de Swissair au 31 décembre 2014.

Provision pour le premier acompte: L'état de liquidation de Swissair au 31 décembre 2014 comprend la provision suivante pour le premier acompte:

Motif de la provision	1 <sup>er</sup> acompte en CHF
Paiements non exécutés en raison d'instructions de paiement manquantes ou pour d'autres raisons	78 214
Créances conditionnelles pour lesquelles les conditions ne se sont pas encore réalisées	5 845 858
Créances différées	43 525 453
<b>Total des provisions</b>	<b>49 449 525</b>

La provision constituée permet de garantir le montant maximal du premier acompte pour toutes les créances non encore réglées.

#### 4. CREANCES CONCORDATAIRES

L'aperçu de la procédure de collocation (annexe 2) indique en détail pour quel montant et dans quelle classe des créances ont été annoncées, admises ou définitivement écartées, et quelles créances sont en litige ou en attente d'une décision de collocation. Fin 2014, il n'y avait plus aucune action en contestation de l'état de collocation pendante. Plusieurs décisions de collocation sont toujours différées (cf. ch. V.1.1. ci-après). Les montants des créances sont encore susceptibles d'évoluer dans toutes les classes dans le cadre de l'apurement de l'état de collocation.

#### 5. DIVIDENDE CONCORDATAIRE ESTIMATIF

Sur la base des actifs disponibles figurant à l'état de liquidation au 31 décembre 2014, le dividende s'établira au maximum à 7,6% pour les créances de la 3<sup>e</sup> classe. Les créances de 3<sup>e</sup> classe différées respectivement colloquées pour mémoire sont prises en compte à 60% dans ce calcul. En revanche, si toutes les créances différées sont reconnues, le dividende s'élèvera au minimum à 6,1%. Le premier acompte versé a d'ores et déjà permis d'en distribuer 2%. Le solde du dividende concordataire prévisionnel variera donc entre 4,1% et 5,6%.

## IV. REALISATION DES ACTIFS

### 1. GENERALITES

Il y a eu plusieurs réalisations d'actifs durant la période rapportée. Swissair a encaissé en 2014 des paiements d'un montant global de CHF 3 183 400. En outre, Swissair a reçu des paiements dans le cadre du règlement déjà conclu avec l'IATA en 2013 (cf. Circulaire n° 20 d'avril 2014, ch. IV.3.) ainsi que des parts de bénéfice rémunérées de l'assurance-vie ERGO (cf. Circulaire n° 18 de mai 2012, ch. IV.3.).

### 2. DISSOLUTION DU GROUPE DE TVA SWISSAIR

Le 18 mars et le 12 juin 2014, l'Administration fédérale des contributions a transféré les avoirs d'impôt préalable ainsi que l'intérêt rémunérateur au liquidateur de SAirGroup sur la base de l'accord concernant la répartition et le versement des avoirs d'impôt préalable de l'ancien groupe de TVA Swissair. Ensuite, le liquidateur de SAirGroup a réparti les avoirs d'impôt préalable reçus, intérêt rémunérateur compris, conformément à l'accord passé entre les membres du groupe. Le 19 mars et le 20 juin 2014, Swissair a reçu au total CHF 1 001 820 d'avoirs d'impôt préalable (y c. intérêt rémunérateur).

## V. PROCEDURE VISANT A FAIRE VALOIR DES PRETENTIONS CONTESTEES

### 1. ACTIONS PAULIENNES

#### 1.1 Généralités

Les procédures visant à faire valoir des prétentions révocatoires pauliennes sont closes, à une exception près (cf. ch. V.1.2. ci-après).

#### 1.2 *Dor Alon Energy In Israel (1988) Ltd.*

Dor Alon Energy In Israel (1988) Ltd. ("Dor Alon") a été condamnée par jugement exécutoire du Tribunal du commerce du canton de Zurich en date du 26 juin 2009 à payer à Swissair un montant d'USD 339 797, intérêts de 5% en sus depuis le 24 mai 2005. L'exécution du jugement exécutoire par Dor Alon n'a toutefois pas eu lieu dans l'immédiat. Pour cette raison, Swissair a engagé une procédure d'exécution à l'encontre de Dor Alon en Israël. Cette procédure a abouti à un accord au terme duquel Dor Alon doit verser à Swissair, pour solde de tout compte (à l'exception de la créance renaissante de Dor Alon dans la procédure concordataire), un montant total d'USD 570 000, en six mensualités. Cette transaction a été approuvée par la commission des créanciers de Swissair. Les paiements échelonnés de Dor Alon sont encore en suspens.

## 2. PRETENTIONS EN RESPONSABILITE

### 2.1 *Financement du groupe*

Par requête du 26 avril 2013, Swissair a introduit une action en responsabilité contre 14 anciens organes formels et organes de fait devant le Tribunal de commerce du canton de Zurich. L'objet de la plainte est le financement de SAirGroup par Swissair. La plainte porte sur un montant total d'environ CHF 208 millions. Le délai fixé aux défendeurs pour produire leur duplicque court jusqu'au 30 novembre 2015.

### 2.2 *Autres actions en responsabilité*

Concernant d'autres cas de responsabilité, Swissair se réserve le droit d'intenter des actions à l'égard des responsables (cf. sur ce point la Circulaire n° 18 de mai 2012, ch. V.2.).

## VI. APUREMENT DES PASSIFS

### 1. ETAT ACTUEL DE LA PROCEDURE DE COLLOCATION

1<sup>re</sup> classe: Fin 2014, il n'y avait plus aucune action en contestation de l'état de collocation pendante. Les décisions de collocation pour les créances annoncées d'environ CHF 5,2 millions sont toujours différées.

2<sup>e</sup> classe: Les créances de 2<sup>e</sup> classe ont été entièrement réglées.

3<sup>e</sup> classe: Des créances totales de quelque CHF 2 milliards étaient encore différées fin 2014.

### 2. DECOMPTE DES PRETS DE LA CONFEDERATION SUISSE D'UN MONTANT DE CHF 1,15 MILLIARD

Le 31 octobre 2011, le Contrôle fédéral des finances (ci-après "CDF") a envoyé à Swissair son rapport relatif au décompte sur le prêt de la Confédération suisse pour prise de position. Il existait des divergences sur plusieurs aspects essentiels dans l'interprétation des contrats entre le CDF et Swissair. Plusieurs problématiques devaient donc être analysées en vue de la prise de position de Swissair sur le rapport du CDF, une opération qui a nécessité beaucoup de temps. En février 2015, Swissair a transmis au CDF le décompte approuvé par la commission des créanciers qui, de son point de vue, était apuré. Swissair estime que le solde du décompte s'élève à environ CHF 130 millions au profit de la Confédération.

## VII. SUITE PREVUE DE LA PROCEDURE

Ces prochains mois, les rapports de créances réciproques complexes avec d'anciennes sociétés Swissair doivent être évalués et réglés en priorité. Des solutions amiables sont recherchées. Dans ce cadre, les créances différées jusqu'ici dans l'état de collocation pourront être réglées.

Le processus de vente du dernier immeuble restant en Inde est déjà bien avancé. Il devrait pouvoir être achevé d'ici le milieu de l'année 2015.

Les organes de liquidation poursuivront ensuite le procès en responsabilité à l'encontre des anciens organes de Swissair. L'apurement final du décompte portant sur le prêt de la Confédération constituera un autre point d'importance. A l'heure actuelle, il n'est pas encore possible d'évaluer le temps nécessaire pour régler ces aspects.

Les créanciers seront informés des événements importants au fur et à mesure de la procédure par voie de circulaire. Les informations sur le déroulement de la liquidation au cours de cette année seront communiquées au plus tard au printemps 2016.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Swissair Schweizerische Luftverkehr AG en liquidation concordataire  
Le liquidateur:

Karl Wüthrich

- Annexes: 1. Etat de liquidation de Swissair Schweizerische Luftverkehr AG en liquidation concordataire au 31 décembre 2014  
2. Aperçu de la procédure de collocation de Swissair Schweizerische Luftverkehr AG en liquidation concordataire



## ÉTAT DE LIQUIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2014

	31.12.2014 CHF	31.12.2013 CHF	Variation CHF
<b>ACTIFS</b>			
<b>Liquidités</b>			
UBS AG CHF	11'487	9'686	1'801
UBS AG USD 1)	0	36'104	-36'104
ZKB CHF	506'393'113	504'660'993	1'732'120
ZKB EUR	202'725	153'809	48'916
ZKB USD	46'357	38'826	7'531
<b>Total des liquidités</b>	<b>506'653'682</b>	<b>504'899'418</b>	<b>1'754'264</b>
<b>Positions de liquidation:</b>			
Banques/caisses étranger	1'467	3'227	-1'760
Débiteurs concordataires	152'601	161'232	-8'631
Créances sur des tiers	68'575'871	70'554'755	-1'978'884
Avances sur frais de justice	6'733'409	6'733'409	0
Dépôts/Garanties	655'363	655'363	0
Créances résultant du produit des équipements d'exploitation	2	2	0
Biens immobiliers	1	1	0
Participations	1	1	0
Prétentions en responsabilité	p.m.	p.m.	
<b>Total des positions de liquidation</b>	<b>76'118'715</b>	<b>78'107'990</b>	<b>-1'989'275</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>582'772'397</b>	<b>583'007'408</b>	<b>-235'011</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>Dettes de la masse</b>			
Créanciers concordataires	1'065'283	223'292	841'991
Provisions 1er acompte	49'449'525	49'400'672	48'853
Provisions pour frais de liquidation	5'000'000	2'355'261	2'644'739
Provisions pour décomptes en suspens	350'000'000	350'000'000	0
<b>Total des dettes de la masse</b>	<b>405'514'808</b>	<b>401'979'225</b>	<b>3'535'583</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES</b>	<b>177'257'589</b>	<b>181'028'183</b>	<b>-3'770'594</b>

## Aperçu de l'état de la procédure de collocation

catégorie	annoncées		dans le cadre de la procédure de collocation				Dividende concordataire en %			
	montant CHF	reconnues montant CHF	action intentée montant CHF	décision différée montant CHF	écartées définitivement montant CHF	1er acompte	Dividende futur		Total	
							minimal	maximal	minimal	maximal
Garanties par gage	4'758'963.80	1'074'339.35	-	-	3'684'624.45	-	-	-	-	-
1 <sup>ère</sup> classe	902'655'767.50	17'975'081.90	-	5'190'363.60	879'490'322.00	100%	-	-	100%	100%
2 <sup>ème</sup> classe	939'006.50	932'671.09	-	-	6'335.41	100%	-	-	100%	100%
3 <sup>ème</sup> classe <sup>1)</sup>	27'062'407'411.15	2'407'883'495.09	-	1'916'754'467.82	22'737'769'448.24	2.0%	4.1%	5.6%	6.1%	7.6%
<b>Total des créances concordataires</b>	<b>27'970'761'148.95</b>	<b>2'427'865'587.43</b>	<b>-</b>	<b>1'921'944'831.42</b>	<b>23'620'950'730.10</b>					

<sup>1)</sup> Dans le cadre de ce calcul, il a été tenu compte à 60% des créances différées de 3<sup>ème</sup> classe.



[www.liquidator-swissair.ch](http://www.liquidator-swissair.ch)

**Hotline Swissair Schweizerische Luftverkehr AG  
en liquidation concordataire**

**Deutsch: +41-43-222-38-30**

**Français: +41-43-222-38-40**

**English: +41-43-222-38-50**